

Les soumissions doivent parvenir à l'adresse ci-dessus au plus tard à 14 h, heure avancée de l'Est (HAE), le ~~mercredi 15 avril, 2020~~ , **le jeudi 30 avril, 2020**.

Question 8 :

Je vous remercie pour la réponse à notre question précédente dans la réponse 2 de l'amendement 001 du T8080-190394. Toutefois, la possibilité d'obtenir et de fournir un certificat du CICDI n'est pas réaliste dans les délais prévus pour cette demande de propositions, car le processus est quelque peu long (et entraîne également plusieurs coûts). Comme les exigences originales et modifiées ne représentent pas une condition préalable logique pour la réalisation des travaux, nous demandons que ce critère obligatoire soit supprimé.

Réponse 8:

L'exigence obligatoire M1.2 ne sera pas supprimée. Cependant, une révision a été apportée au point M1.2 pour permettre à un soumissionnaire qui ne satisfait pas à l'exigence de formation obligatoire de satisfaire à cette exigence en démontrant un minimum de cinq ans d'expérience de travail de niveau professionnel dans la recherche, la collecte et l'analyse de données.

Veuillez-vous référer à la version révisée de l'exigence M1.2 ci-dessous.

Révisé : M1.2 Le soumissionnaire doit soit démontrer **que chaque ressource proposée de l'équipe de projet** possède au minimum un diplôme de premier cycle valide d'une université canadienne **OU** d'une institution reconnue avec un certificat attestant de son équivalence à un diplôme universitaire canadien **OU** démontrer un minimum de cinq ans d'expérience de travail de niveau professionnel dans la recherche, la collecte et l'analyse de données.

Pour démontrer la validité d'un diplôme de premier cycle, une copie du diplôme **doit** être incluse dans la proposition technique du soumissionnaire.

Pour démontrer un minimum de cinq ans d'expérience de travail à temps plein dans la recherche, la collecte et l'analyse de données, le soumissionnaire **doit** inclure une expérience de travail chronologique, y compris les dates et des explications sur la façon dont l'expérience de travail répondra aux exigences du contrat et **doit** être clairement identifiée dans la proposition technique du soumissionnaire.

Question 9 :

Les critères d'évaluation indiquent que 105 des 115 points sont basés sur les qualifications de la «ressource principale». La ressource principale est-elle un individu ou une entreprise? Si la «ressource principale» est un individu, plus de 90% des points sont basés sur l'évaluation d'une personne, alors qu'une large équipe de personnes sera nécessaire pour mener cette étude (sans tenir compte de leurs antécédents/compétences) - est-ce votre intention?

Réponse 9:

Les soumissionnaires doivent proposer une équipe de ressources pour effectuer les travaux. Chaque ressource proposée sera évaluée en fonction de l'exigence obligatoire M1.2. Pour chaque puce/zone sous

R1 et R2, les soumissionnaires doivent proposer une ressource pour l'évaluation individuelle. Un soumissionnaire peut proposer la même ressource à évaluer pour tous les puces/zones ou proposer une ressource différente pour chacune d'entre elles. Veuillez-vous référer à la révision M1.1 ci-dessous et à la révision M1.2 pour plus de précisions.

Révisé : M1.1 Le soumissionnaire doit proposer et identifier clairement, en fournissant les noms et les curriculum vitae détaillés, une équipe de ressources pour effectuer le travail tel que décrit dans l'énoncé des travaux, en démontrant qu'elle répond aux exigences minimales obligatoires (études, titres professionnels et expérience de travail). Le soumissionnaire doit décrire la structure de l'équipe et inclure une description du rôle que chaque ressource assumera. Le soumissionnaire doit proposer une ressource à évaluer pour chaque puce/zone énumérée dans les points R1 et R2. Une seule ressource sera évaluée pour chaque puce/zone. Un soumissionnaire peut proposer la même ressource à évaluer pour tous les puces/zones ou proposer une ressource différente pour chacune d'entre elles.

**Le curriculum vitae détaillé est défini comme suit :*

- *Nom de la ressource ;*
- *Expérience professionnelle chronologique en rapport avec la prestation des services décrits dans les termes de référence (indiquée en années et en mois, telle que l'expérience dans le domaine de la gestion des déchets ou dans l'industrie du transport maritime ;*
- *Education et niveau professionnel en relation avec les termes de référence en dispensant une formation formelle - indiqués dans l'ordre chronologique par le titre du cours/programme et la durée (jours/mois/années) avec les dates de début et de fin ; et où, quand et comment l'expérience a été acquise.*

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que chaque curriculum vitae des ressources est suffisamment détaillé pour permettre une évaluation complète.

Révisé :

*R1 : Pour chacune des zones suivantes, le soumissionnaire doit démontrer **qu'une** des ressources proposées par l'équipe de projet possède l'expérience pertinente au moment de la clôture des offres : Voir R1 pour les puces/zones.*

Révisé :

*R2 : Pour chacun des zones suivantes, le soumissionnaire doit démontrer **qu'une** des ressources proposées par l'équipe de projet possède l'expérience pertinente au moment de la clôture des offres : Voir R2 pour les puces/zones.*

Question 10 :

Les critères d'évaluation n'attribuent aucun point à l'approche et à la méthodologie que le promoteur suggère. Ceci est atypique par rapport aux appels d'offres du gouvernement fédéral qui attribuent toujours une part importante des points à une méthodologie sensée dont on peut raisonnablement attendre qu'elle permette d'atteindre les objectifs du projet, et qui tiennent compte des lacunes prévues en matière d'information avec des plans de contingences ou des ajustements méthodologiques. Avez-vous l'intention

d'ignorer l'approche et la méthodologie proposées lors du choix d'une équipe de projet? Si ce n'est pas le cas, certains points d'évaluation doivent être attribués à l'approche et à la méthodologie.

Réponse 10:

Le plan de travail (M3) et la méthodologie (M4) seront évalués en tant qu'exigences obligatoires, par conséquent aucun point d'évaluation technique ne sera attribué. Toutefois, pour clarifier davantage ce qui doit être inclus dans le M3 (plan de travail) et le M4 (méthodologie), des descriptions révisées sont présentées ci-dessous.

Révisées :

M3

Plan de travail - A développer par le soumissionnaire.

Le soumissionnaire **doit** fournir un plan de travail qu'il utilisera pour effectuer les tâches décrites à l'annexe A - Énoncé des travaux.

La structure du plan de travail **doit** :

1) Présenter un calendrier de projet clair et aligné sur les exigences décrites à l'annexe A - Énoncé des travaux ;

- Les tâches, les produits livrables et les estimations sont organisés de manière logique ;
- Les tâches qui dépendent d'autres tâches sont identifiées ;
- Les tâches sont pertinentes, réalisables, logiques et appropriées ;

2) Identifier quelle ressource effectue quelles tâches, combien de temps et de niveau d'effort chaque tâche est censée prendre, et quand chaque tâche doit commencer et se terminer ;

3) Décrire clairement les hypothèses standard et typiques qui sont faites ; et

4) Définir une méthode efficace pour gérer et communiquer les écarts par rapport au plan de projet proposé, ainsi que pour gérer le processus d'examen et d'approbation de la modification des bases de référence.

M4

Méthodologie - A développer par le soumissionnaire.

Le soumissionnaire **doit** présenter clairement l'approche et la méthodologie proposées pour répondre aux exigences ainsi que le degré de réussite attendu. L'approche **doit** comprendre des descriptions claires du système proposé pour le contrôle de la qualité de la collecte des données, de leur analyse et de leur communication.

Suffisamment de détails **doivent** être fournis pour démontrer :

- Comment le soumissionnaire entend recueillir et analyser les informations nécessaires à l'exécution des tâches, y compris une description préliminaire des méthodes de collecte des données, de leurs limites, des mesures d'atténuation et des sources de données à utiliser
- Les soumissionnaires saisissent les exigences pour développer une méthodologie pour un projet de recherche.

Question 11 :

À la lumière de l'urgence actuelle, nous demandons respectueusement à Transports Canada de reconsidérer son insistance pour que cette proposition soit livrée en plusieurs exemplaires imprimés. Bien que nous et la plupart des autres organisations puissions développer et livrer des copies électroniques tout en travaillant à domicile, l'assemblage et la livraison d'une proposition importante nécessitent l'utilisation d'installations de bureau et la proximité d'autres personnes. Nous pensons qu'il est tout à fait inapproprié d'exiger cette approche. Nous demandons en outre à TC d'examiner les types de documents qui devraient être inclus dans la proposition afin de réduire le besoin d'éléments physiques qui doivent être numérisés et/ou signés.

Réponse 11:

Modification :

ENVELOPE 1 – PROPOSITION TECHNIQUE

Une (1) copie de la Proposition technique est requise.

ENVELOPE 2 – PROPOSITION FINANCIÈRE

Les soumissionnaires doivent remplir et retourner un (1) copie du formulaire Offre de services Annexe A, dans l'enveloppe 2.